



ACADÉMIE DE TOULOUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Inspection pédagogique du second degré

**Inspection de l'Éducation nationale
Enseignement Technique-Enseignement Général**

Affaire suivie par : Le groupe IEN ET STI

Sciences et Techniques Industrielles

Tél : 05 36 25 71 89/88

Mél : secretariat-insp2d@ac-toulouse.fr

75, rue Saint Roch CS 87703

31077 TOULOUSE Cedex 4

Toulouse, le 21 septembre 2023

Les Inspecteurs de l'Éducation Nationale
Enseignement Technique
Sciences et Techniques Industrielles

à

Enseignants d'enseignement professionnel
des sections industrielles,
SEGPA, EREA et Lycée Professionnel

Objet : Lettre de rentrée 2023

Chères enseignantes et chers enseignants de lycée professionnel,

En cette rentrée scolaire, le ministre de l'Éducation nationale a rappelé la volonté d'œuvrer au service d'une École protectrice et émancipatrice, qui engage chaque membre de l'institution scolaire dans la promotion, la protection et la transmission des principes et valeurs de la République. Cet objectif, qui constitue la mission première de l'École (art. L 111-1 du Code de l'Éducation), suppose un accompagnement des élèves tout au long de leur parcours au travers de réflexions, d'engagements et d'actions sur de nombreuses thématiques : la laïcité, l'éducation aux médias et à l'information, l'égalité filles-garçons, la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et toutes les formes de discriminations, l'éducation à la défense, la démocratie scolaire, les questions à enjeux mémoriels, l'éducation au développement durable. Si nombre de projets peuvent être menés à l'échelle d'un établissement au travers de différentes instances (CVC, CVL, CESCE notamment), nous rappelons combien chaque discipline contribue activement à la formation du citoyen, comme en atteste l'ouvrage collectif coordonné par l'IGESR *La République à l'École* (<https://eduscol.education.fr/1543/la-republique-histoire-et-principes>). Dans les lycées professionnels, cette nouvelle année scolaire est également marquée par la mise en place de la réforme de l'enseignement professionnel, dans la suite de la transformation de la formation professionnelle (TVP), dont les dispositifs restent en vigueur. Les [douze mesures](#) se déploieront progressivement sur les prochaines rentrées. Dès cette rentrée, si leur établissement s'est engagé dans la démarche, certains d'entre vous peuvent être concernés par le renforcement des fondamentaux (effectifs réduits en français et en mathématiques en classe de seconde, heures supplémentaires en première et terminale), l'offre d'options nouvelles en classe de terminale ou encore des dispositifs avec des partenaires pour accompagner l'insertion professionnelle. Par ailleurs, un plan de formation des enseignants de lycée professionnel sera déployé sur des pratiques issues de l'expérimentation ProFAn.

Les inspecteurs, IEN ET et IEN EG, restent comme toujours à vos côtés pour vous accompagner dans vos missions et dans l'évolution de la voie professionnelle.

Les Inspecteurs de l'Éducation Nationale en Sciences et Techniques Industrielles tiennent à souhaiter la bienvenue aux nouveaux arrivants dans l'académie, et en particulier aux néo-contractuels et aux enseignants stagiaires qui suivront une année majeure dans la construction de leur professionnalisation. À chacune et

chacun d'entre vous, dans la diversité de vos engagements, nous vous souhaitons une belle année scolaire faite de réussites et de satisfactions professionnelles.

La composition du groupe des IEN ET STI évolue cette année. Nous remercions monsieur Patrice MAURENS pour les services qu'il a rendus au groupe, et accueillons monsieur Nathanaël PAQUET-DEOM, faisant-fonction cette année. La nouvelle organisation du groupe est ainsi établie (*voir ANNEXE*)

Formation continue :

Pour vous accompagner dans l'application pédagogique des réformes, l'EAFIC (l'École Académique de la Formation Continue – Anciennement DAFPEN), vous propose différentes formations transversales inscrites au PRAF 2023-2024 <https://pedagogie.ac-toulouse.fr/eafic/>.

Pour les enseignants en Sciences et Techniques Industrielles, des formations sont proposées :

- Inclusion et différenciation pédagogique ([code GAIA 81328](#))
- Enseigner par la démarche de projet Niveau 1 ([code GAIA 81329](#))
- Approche de l'évaluation par compétences ([code GAIA 81331](#))

Certaines filières sont en constante évolution et/ou en rupture technologique (électricité automobile, rénovation énergétique des bâtiments...), les possibilités de veilles technologiques sont diversifiées. Nous accompagnerons aussi vos démarches de recherches stages en entreprise auprès de l'EAFIC.

Référentiel disciplinaire :

La rénovation des référentiels disciplinaires se poursuit. L'écriture en blocs de compétences s'inscrit dans l'accès à la certification tout au long de la vie par leur acquisition. En formation initiale, la certification renforce la nécessité de suivre le développement des compétences des élèves ou des apprentis sur la totalité du cycle de formation à partir d'une plateforme numérique (Pronote, Saccoche, CPro, ...).

L'académie vous propose des ressources disciplinaires et pédagogiques sur le site : <https://pedagogie.ac-toulouse.fr/sti/>

Vous trouverez l'ensemble des productions nationales sur Éduscol : <https://eduscol.education.fr/sti/>

Le groupe STI reste à votre disposition pour vous accompagner dans les réflexions à engager et les démarches à mettre en œuvre.

**Les inspecteurs de l'Éducation Nationale et Faisant Fonction
Sciences et Techniques Industrielles,**

**J. BLANC, J. DEL-REY, P. LE GUEN,
N. PAQUET-DEOM, N. RODA, D. SERE, P. VACQUIER**